

Questions orales

LA DEMANDE DE SIDNEY (C.-B.)

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Madame le Président, comme le ministère auquel le ministre préside comporte une division des ports qui fournit normalement les fonds de ce genre, je me demande pourquoi le ministre s'esquive. Il devrait savoir que depuis des années déjà des citoyens de Sydney en Colombie-Britannique demandent à ses services beaucoup moins d'argent que cela pour un brise-lames qui leur permettrait de doter leur ville d'un port de plaisance. Pourquoi le ministre a-t-il cédé ses responsabilités à cet égard à une autre autorité?

L'hon. Pierre De Bané (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, mon honorable ami confond deux choses. En ce qui concerne le programme ordinaire des ports pour petites embarcations, le cabinet m'a ordonné de consulter les diverses parties prenantes pour obtenir leur point de vue sur le niveau des dépenses à affecter à ce programme.

En ce qui concerne l'autre programme, qui n'a rien à voir avec mon ministère et qui ne lui coûte pas un sou, il relève de mon collègue le ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale, et il est rattaché aux fêtes du tricentenaire de la découverte du Canada par Jacques Cartier, qui constitue une manifestation internationale. Voilà pourquoi il émerge à un autre budget, et non à celui de mon ministère.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

LES CRÉDITS PRÉVUS POUR L'AMÉNAGEMENT DU RÉSEAU DE DRAINAGE DE L'EST DE L'ONTARIO

Mme Jennifer Cossitt (Leeds-Grenville): Si seulement le ministre de l'Industrie et du Commerce voulait bien m'écouter, madame le Président, j'aurais une question à lui poser. Il sait déjà de quoi il s'agit, car je lui ai téléphoné à maintes reprises à son bureau à ce sujet, sans compter la lettre que je lui ai écrite le 23 décembre dernier. Je me fais du souci au sujet du programme d'aménagement du réseau de drainage dans le cadre de l'Entente auxiliaire de développement rural et économique pour l'est de l'Ontario, programme dont le gouvernement conservateur avait pris l'initiative en 1979. Nous voulions trouver une solution au problème que nous éprouvions avec le programme ARDA. Le ministre pourrait-il s'engager à débloquer les crédits de 2 millions de dollars prévus dans le cadre de l'Entente auxiliaire de développement rural et économique pour l'Est de l'Ontario, de façon que les travaux de construction du réseau de drainage puissent débiter?

L'hon. Ed Lumley (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Moi qui ai travaillé tout seul pendant quatre ans à la préparation de cette entente avec la province d'Ontario, madame le Président, je suis parfaitement au fait du programme et de l'intérêt que porte l'honorable représentante à cette partie de l'entente.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Lumley: Hélas!, madame le Président, le ministre de l'Agriculture de l'Ontario a adressé à toutes les municipalités de l'Est de l'Ontario une lettre dans laquelle il leur a annoncé à

tort que le gouvernement fédéral n'allait pas accorder l'aide financière promise. S'étant renseigné auprès de ses hauts collaborateurs, le ministre a constaté que c'était à la demande de l'Ontario que nous avons bloqué les crédits nécessaires à tous les fossés d'écoulement à cause du désir de la province de financer les trois principaux fossés d'écoulement. Le gouvernement de l'Ontario s'est excusé auprès de moi d'avoir envoyé par mégarge cette lettre qui portait la signature du ministre.

● (1500)

J'ai décidé depuis que nous allons financer l'aménagement de tous les fossés jusqu'à ce que les fonds soient épuisés. Cependant, si nous ne partageons pas comme prévu avec la province les frais d'aménagement des trois principaux fossés à l'égard desquels la province nous avait demandé de bloquer les crédits, c'est que nous aurons vraisemblablement besoin de tout l'argent dont nous disposons pour aménager les fossés d'écoulement des agriculteurs des comtés de l'Est de l'Ontario aux termes de l'entente.

* * *

PÉTITIONS

DÉPÔT DES RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

Mme le Président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que les pétitions présentées par des honorables députés le mercredi 23 mars 1983 sont conformes aux exigences du Règlement quant à leur forme.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENTM. LEWIS—LA QUESTION DE PRIVILÈGE DE M. MACKASEY—LE DÉPÔT DES DOCUMENTS INCRIMINÉS—DÉCISION DE M^{ME} LE PRÉSIDENT

Mme le Président: Je voudrais rendre ma décision sur le rappel au Règlement qui a été soulevé hier par le député de Simcoe-Nord (M. Lewis) au sujet de la motion proposée par le député de Lincoln (M. Mackasey), motion portant sur la question de privilège qui a fait l'objet d'une décision à la Chambre.

Le député de Simcoe-Nord a cité des passages de la 5^e édition de l'ouvrage de Beauchesne et de la 19^e édition de l'ouvrage de Erskine May. Il a affirmé que le député de Lincoln aurait dû, au moment de présenter sa motion, déposer sur le bureau de la Chambre certains articles de journaux qui étaient des documents relatifs à la plainte qui a donné lieu à la question de privilège.

Les passages que le député a lus à la présidence étaient très intéressants et ils s'appliquaient bel et bien à l'affaire en cause. Cependant, je voudrais signaler au député qu'au Parlement de Westminster, tout comme ici, on accorde à la présidence un certain pouvoir discrétionnaire dans les affaires de ce genre. Je cite également Erskine May, qui dit ceci:

«Lorsqu'un député s'est plaint d'une série d'articles publiés dans plusieurs journaux, le Président a déclaré que s'il demandait au greffier de lire tous les articles, il ferait perdre du temps à la Chambre, et qu'il convenait donc de s'écarter de la pratique habituelle.»